

Glossaire

AAC : Aire d'Alimentation de Captage – secteur identifié d'une masse d'eau alimentant par ruissellement ou infiltration un captage destiné à l'alimentation en eau potable (AEP). Le SDAGE Rhône-Méditerranée a identifié des captages dits « prioritaires », dégradés par des pollutions diffuses (nitrates et/ou pesticides) et devant faire l'objet d'actions de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle de leur aire d'alimentation. Sur ces aires, une zone de protection est délimitée, sur laquelle un plan d'actions est élaborée visant à réduire et maîtriser l'utilisation des substances à l'origine de la dégradation de la masse d'eau et de l'eau prélevée au captage et à réduire leur incidence sur la masse d'eau et le captage concernés. (source : d'après Agence de l'eau Rhône Méditerranée et DDTM du Gard)

Amphihaline : Qualifie une espèce dont une partie du cycle biologique se fait en mer et une autre partie en rivière. (source : Eaufrance.fr d'après ONEMA)

Aquifère : Formation géologique, continue ou discontinue, contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables (formation poreuses ou fissurées) et capable de la restituer naturellement ou par exploitation (drainage, pompage,...). 60% de l'eau potable distribuée en France provient des nappes souterraines. (source : Eaufrance.fr d'après BRGM)

ASA : Association Syndicale Autorisée – établissement public à caractère administratif. Les ASA sont des personnes morales de droit public créées par arrêté préfectoral à la demande d'un ou plusieurs propriétaires intéressés, d'une collectivité territoriale, d'un groupement de collectivités territoriales ou de l'Etat. Elles sont rattachées à un périmètre défini et peuvent avoir pour objet : la construction, l'entretien ou la gestion d'ouvrages ou la réalisation de travaux, ainsi que les actions d'intérêt commun en vue de : prévenir les risques naturels et sanitaires, les pollutions et les nuisances ; préserver, restaurer ou exploiter des ressources naturelles ; aménager ou entretenir des cours d'eau, lacs ou plans d'eau, voies et réseaux divers ; mettre en valeur des propriétés. (source : d'après Guide pratique des associations syndicales de propriétaires de Loire-atlantique)

Bassin versant : il représente l'ensemble d'un territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents. Son contour est délimité par des frontières naturelles, les crêtes des sommets (ce que l'on appelle la « ligne de partage des eaux »), qui déterminent la direction de l'écoulement des eaux de pluie vers un cours d'eau. (source : d'après Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)

DCE : Directive Cadre sur l'Eau - Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Cette directive fixe explicitement un objectif de "bon état" des différents milieux aquatiques de la communauté, à atteindre à horizon 2015. Elle définit également, à l'aide de différents paramètres, ce que l'on doit entendre comme "bon état écologique", et donne ainsi un contenu précis à la notion de "qualité des milieux aquatiques" [...]. Cette directive cadre poursuit un objectif majeur : le "bon état" des différents milieux aquatiques à l'horizon 2015. Elle conforte ainsi la tradition française de raisonnement par objectif de qualité, mais est porteuse de plusieurs changements : elle s'applique en effet à tous les milieux (cours d'eau, lacs, eaux souterraines, eaux côtières) et prend en compte toutes les composantes de la "qualité" (aspects chimiques, biologiques, hydrologiques, physiques...). Cette directive a été transcrite en droit français par la loi du 21 avril 2004. (source : d'après Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)

DEHP : Di(2 ethylexyl) phtalate – molécule chimique appartenant au groupe des phtalates utilisés dans l'industrie notamment comme plastifiant.

DFC : Débit Fictif Continu – Le DFC permet de traduire un volume prélevé sur une période donnée en un débit continu en considérant le prélèvement constant sur la période.

Directive ERU : Directive 91/271/CEE du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux résiduaires urbaines - elle concerne la collecte, le traitement et le rejet des eaux résiduaires urbaines ainsi que le traitement et le rejet des eaux usées provenant de certains secteurs industriels. Elle a pour objet de protéger l'environnement contre une détérioration due aux rejets des eaux résiduaires précitées. Pour ce faire, elle définit les obligations des collectivités locales en matière de collecte et d'assainissement des eaux résiduaires urbaines et les modalités et procédures à suivre pour les agglomérations de plus de 2000 équivalents-habitants. [...] Elle a été transcrite en droit français par le décret du 3 janvier 1994. (source : Eaufrance.fr d'après Ministère chargé de l'Environnement et l'Onema)

Ecosystème : Ensemble des êtres vivants, des éléments non vivants et des conditions climatiques et géologiques qui sont liés et interagissent entre eux et qui constitue une unité fonctionnelle de base en écologie. L'écosystème d'un milieu aquatique est décrit généralement par : les êtres vivants qui en font partie, la nature du lit et des berges, les caractéristiques du bassin versant, le régime hydraulique, et la physico-chimie de l'eau. (source : Eaufrance.fr d'après Ministère chargé de l'Environnement et l'Onema)

EPTB : *Etablissement Public Territorial de Bassin* – il facilite la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Il a un rôle de coordination, d'information, d'animation, de conseil et le cas échéant, peut être maître d'ouvrage d'études ou de travaux. Il met en œuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et la politique décidée par la Commission Locale de l'Eau. (source : d'après Eaufrance.fr)

Faune benthique : ensemble des espèces vivantes animales vivant à l'interface eau/sédiments d'un écosystème aquatique. (source : d'après Ministère chargé de l'écologie)

ICPE : *Installation Classée pour la Protection de l'Environnement* – Les ICPE sont définis dans une nomenclature (art. R 511-9 du Code de l'Environnement) et sont encadrées par la réglementation, dite « Régime ICPE », en fonction de différents critères au regard des dangers, nuisances ou pollutions qu'elles sont susceptibles de générer. Les ICPE concernent les installations à vocation industrielle ou agricole.

IOTA : *Installations Ouvrages Travaux et Activités* - Ils sont définis dans une nomenclature (art. R 214-1 du Code de l'Environnement) et sont encadrés par la réglementation, dite « Régime IOTA », en fonction de différents critères au regard de leur impact sur l'eau et les milieux aquatiques.

HAP : *Hydrocarbure Aromatique Polycyclique* - Groupe de plus de 100 composés organiques différents constitués de plusieurs anneaux de benzène. Certains d'entre eux sont persistants et cancérigènes. Les [...] HAP, sont généralement formés lors de la combustion incomplète de charbon, de pétrole, de gaz, de déchets ou d'autres substances organiques. (source : Eaufrance.fr d'après Agence de l'eau Rhin-Meuse)

Ichtyofaune : ensemble des poissons vivants dans un espace géographique ou un habitat déterminé (source : d'après IFREMER)

Karst : aquifère en terrain calcaire dont le comportement est caractérisé par une hétérogénéité et un compartimentage du réservoir qui se traduisent par deux grands types de fonctions : la fonction conductrice qui donne lieu à des écoulements rapides par les conduits karstiques interconnectés (fissures qui ont été élargies par dissolution) [...] et la fonction capacitive, assurée principalement par les zones fissurées et micro-fissurées, qui est le siège de vitesses d'écoulement plus lentes et autorise une capacité de stockage variable selon les calcaires. (source : Eaufrance.fr d'après Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)

LEMA : *Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006* – Cette loi a rénové le cadre global défini par les lois sur l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992 qui avaient bâti les fondements de la politique française de l'eau : instances de bassin, redevances, agences de l'eau. Les nouvelles orientations qu'apporte la LEMA sont : se donner les outils en vue d'atteindre en 2015 l'objectif de « bon état » des eaux fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ; améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement : accès à l'eau pour tous avec une gestion plus transparente; moderniser l'organisation de la pêche en eau douce. La France s'est ainsi dotée de nouveaux outils réglementaires permettant d'améliorer la lutte contre les pollutions, qu'elles soient ponctuelles ou diffuses ; la gestion quantitative de l'eau en favorisant les économies d'eau, le partage de la ressource ; la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques (débit réservé, circulation piscicole, transit sédimentaire, etc.). (source : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)

Macrophytes : ensemble des végétaux aquatiques ou amphibies visibles à l'œil nu (source : d'après ONEMA)

Masse d'eau : Portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destiné à être l'unité d'évaluation de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE. Une masse d'eau de surface est une partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières. Pour les cours d'eau la délimitation des masses d'eau est basée principalement sur la taille du cours d'eau et la notion d'hydro-écorage. Les masses d'eau sont regroupées en types homogènes qui servent de base à la définition de la notion de bon état. Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères. On parle également, hors directive cadre sur l'eau, de masse d'eau océanique pour désigner un volume d'eau marin présentant des caractéristiques spécifiques de température et de salinité. (source : Eaufrance.fr d'après Ministère chargé de l'Environnement et l'Onema)

MEFM : *Masse d'Eau Fortement Modifiée* - Masse d'eau de surface ayant subi certaines altérations physiques dues à l'activité humaine et de ce fait fondamentalement modifiée quant à son caractère. Du fait de ces modifications la masse d'eau ne peut atteindre le bon état. Si les activités ne peuvent être remises en cause pour des raisons techniques ou économiques, la masse d'eau concernée peut être désignée comme fortement modifiée et les objectifs à atteindre, conformément à la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE, sont alors ajustés : elle doit atteindre un bon potentiel écologique. L'objectif de bon état chimique reste valable, une masse d'eau ne pouvant être désignée comme fortement modifiée en raison de rejets polluants. (source : Eaufrance.fr)

PAPI : *Programme d'Actions et de Prévention des Inondations* – il vise à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux.

PCB : *Polychlorobiphényles* - Famille de composés organochlorés de synthèse [...] produits industriellement depuis 1930 [...] ayant fait l'objet de multiples utilisations comme additifs dans les peintures, les encres et les apprêts destinés aux revêtements muraux, puis progressivement interdits. Le devenir des PCB dans l'environnement s'explique par leurs propriétés physico-chimiques. Ils ne présentent pas de caractère de toxicité aiguë. Par contre, l'exposition chronique à de faibles doses peut être à l'origine de divers dysfonctionnements observés chez les animaux de laboratoire. (source : Eaufrance.fr d'après IFREMER)

PDPG : *Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicole*

Phytobenthos : ensemble des algues photophoriques et cyanobactéries qui vivent sur le substrat (plutôt que dans la colonne d'eau). (source : d'après ONEMA)

Phytoplancton : ensemble des organismes végétaux microscopiques qui vivent en suspension dans l'eau (source : d'après ONEMA)

Point nodal : Point clé pour la gestion des eaux défini en général à l'aval des unités de références hydrographiques pour les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et/ou à l'intérieur de ces unités dont les contours peuvent être déterminés par les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). A ces points peuvent être définies en fonction des objectifs généraux retenus pour l'unité, des valeurs repères de débit et de qualité. Leur localisation s'appuie sur des critères de cohérence hydrographique, écosystémique, hydrogéologique et socio-économique. (source : Eaufrance.fr d'après Ministère chargé de l'Environnement et l'Onema)

Remédiation : processus de dégradation de flux chargés en substances polluantes.

Réservoir biologique : Au sens du 1^o du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement, cours d'eau, partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune, et permettant leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant. (source : Eaufrance.fr d'après Agence de l'eau Rhin-Meuse)

Ripisylve : Formation végétale qui se développe sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre. Elle est constituée de peuplements particuliers du fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins longues [...]. On distingue : le boisement de berge (généralement géré dans le cadre des programmes d'entretien des rivières) situé à proximité immédiate du lit mineur, et la forêt alluviale qui s'étend plus largement dans le lit majeur. La nature de la ripisylve est étroitement liée aux écoulements superficiels et souterrains. Elle exerce une action sur la géométrie du lit, la stabilité des berges, la qualité de l'eau, la vie aquatique, la biodiversité animale et végétale. (source : Eaufrance.fr d'après Ministère chargé de l'Ecologie)

RPOS : *Rapport sur le Prix et la Qualité du Service* - Le RPOS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un document public [...] qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tout moment au siège de son service. [...] Il est dû par toutes les collectivités ayant la charge d'un ou plusieurs services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et/ou de l'assainissement non collectif, quelle que soit leur taille ou l'étendue des missions dans les compétences dont elles ont la charge. (source : *Eaufrance.fr*)

SDAGE : *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux* – C'est un document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle des grands bassins hydrographiques (Rhône-Méditerranée-Corse, Loire-Bretagne, Adou-Garonne, etc.). Il fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux. Les orientations fondamentales des SDAGE et leurs dispositions sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau, aux SAGE et à certains documents tels que les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les schémas de cohérence territoriale (SCoT), les schémas départementaux de carrière. (source : *d'après Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*)

Système aquifère : Ensemble de terrains aquifères constituant une unité hydrogéologique. Ses caractères hydrodynamiques lui confèrent une quasi-indépendance hydraulique (non-propagation d'effets en dehors de ses limites). Il constitue donc à ce titre une entité pour la gestion de l'eau souterraine qu'il renferme. (source : *Eaufrance.fr d'après Ministère chargé de l'Environnement et l'Onema*)

TBT : *Tributylétain* – composé organique appartenant aux groupe des organoétains (produits industriels de synthèse), utilisé notamment en tant que biocide (produit de synthèse toxique pour certains êtres vivants) (source : *d'après IFREMER*)

TPCE : *Très Petit Cours d'Eau* – typologie utilisée dans la caractérisation des masses d'eau « cours d'eau » ; les cours d'eau sont ordonnés en classes de taille, adaptées et parfois regroupées en fonction des caractéristiques locales de l'évolution longitudinale des écosystèmes. Six classes de taille ont ainsi été définies : très petits cours d'eau, petits cours d'eau, cours d'eau moyens, grands cours d'eau, très grands cours d'eau et grands fleuves. [...] Le principal enjeu de cette typologie concerne la définition des conditions de référence à partir desquelles seront établis les états écologiques (DCE). (source : *ONEMA*)

Bibliographie

Les études "cadre" :

Le SDAGE RM 2010-2015

Les études réalisées sur le bassin

Les études préliminaires réalisées pour l'élaboration du SAGE :

- ➔ Etude sur les milieux naturels des Gardons (FACEN, CoGard, 1996),
- ➔ Etude de la dynamique fluviale (novembre 1997, SIEE),
- ➔ Etude sur l'aquifère karstique de l'Urgonien, secteur de la Gardonnenque (BRL, juin 1999).

Les études « cadres » ayant permis d'enrichir et détailler les connaissances pour la révision du SAGE des Gardons et l'élaboration du contrat de rivière :

- ➔ Etude qualité des eaux du bassin versant des Gardons confiée à Ginger Ingénierie (Ginger Ingénierie, 2008 – 2010),
- ➔ Etude sur l'espace de mobilité et des seuils des Gardons d'Alès, d'Anduze et réunis (Ginger, Biotope, 2008),
- ➔ Le Plan de Gestion Concertée de la Ressource des Gardons (BRL, 2007- 2011),
- ➔ Etudes globales du gardon par sous bassin versant (entre 2003-2007),
- ➔ Analyse de l'eutrophisation du Gardon à Collias (Aquascop, 2010).
- ➔ L'étude de détermination des volumes prélevables (en cours) ainsi que l'étude sur l'eutrophisation des Gardons.

Parmi les outils opérationnels disponibles, le PAPI des Gardons 2^{ème} version a été signé en 2013 et fait suite au PAPI 1^{ère} version, validé en 2003.

Les éléments juridiques :

- ➔ Le droit de l'eau – LexisNexis Litec
- ➔ Rédaction d'un schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les précautions juridiques à prendre, DREAL Nord Pas de Calais
- ➔ Circulaire du 4 Mai 2011 relative à la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux _ NOR : DEVL1108399C

Les guides :

- ➔ Guide SDAGE et urbanisme
- ➔ Note de cadrage pour l'évaluation environnementale du SAGE des gardons

Les autres SAGE :

- ➔ SAGE Hérault
- ➔ SAGE Ardèche
- ➔ SAGE Bourbre
- ➔ SAGE Est Lyonnais
- ➔ SAGE Verdon

Réalisé en collaboration avec



Les études de la révision du SAGE ont bénéficié du soutien financier de :

